

À imprimer et à signer en trois exemplaires

Remake Live, Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, RCS Paris 910 202 688, ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 22-01 en date du 08/02/2022.

Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Afin de garantir un traitement optimal des dossiers papiers, merci d'utiliser le pdf inscriptible ou d'écrire en lettres capitales uniquement avec un stylo noir.

Le dossier de souscription doit être complet pour que la souscription soit prise en compte.

Où nous envoyer les documents

Par courrier : Remake - 16 rue Washington, 75008 Paris

Par e-mail : souscription@remake.fr

Documents à transmettre

- Original du bulletin de souscription daté et signé
- Questionnaire connaissance client daté et signé
- Copie du RIB
- Chèque libellé à l'ordre de la SCPI ou copie de l'avis d'opéré du virement ou mandat de prélèvement signé
- En cas de souscription en démembrement, les originaux de la convention de démembrement en deux exemplaires

Pour les personnes physiques

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du souscripteur et du co-souscripteur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, gaz, téléphone, mobile, Internet)
- Justificatif de provenance des fonds dans certaines situations spécifiques (listées dans le Bulletin de souscription)

Pour les personnes morales

- K-Bis de moins de 3 mois
- Copie des Statuts à jour
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la Personne Morale agissant pour son compte et copie des pouvoirs correspondants si ce n'est pas un représentant légal identifié au K-Bis
- Organigramme permettant d'identifier clairement les bénéficiaires effectifs (dans le cas où ils ne sont pas clairement identifiables dans les statuts)
- Justificatifs de la situation financière (derniers bilan et compte de résultat)

Votre souscription sera prise en compte et vos parts seront créées lorsque votre dossier sera réputé complet et les fonds réceptionnés sur le compte de Remake Live.

Mon identité Je suis un particulier

N° Client (si déjà client) :

Souscripteur

Civilité : Monsieur Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

Catégorie socio-professionnelle :

- Salariés Non-salariés
 Retraités Sans profession

Profession :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté Universelle
 Participation aux acquêts Séparation de biens

Régime Pacs : Régime de séparation Régime de l'indivision

N° Client (si déjà client) :

Co-souscripteur, ou

Représentant légal (mineur, tutelle, curatelle)

Civilité : Monsieur Madame

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

Catégorie socio-professionnelle :

- Salariés Non-salariés
 Retraités Sans profession

Profession :

Mon identité Je suis une société

N° Client (si déjà client) :

Raison sociale : Numéro SIREN : Ville RCS :

Forme Juridique : Régime Fiscal : IS/BIC ou IR

Représenté par (représentant légal ou personne spécialement habilitée) :

Civilité : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Fonction :

Né(e) le : à : CP :

Pays de naissance : Nationalité :

Mes coordonnées

Nous vous rappelons que les US persons ne sont pas autorisées à souscrire à Remake Live.
Les adresses emails et numéros de téléphone portable des souscripteurs doivent obligatoirement être différentes.

Souscripteur

E-mail :

Tél. portable :

Co-souscripteur ou Représentant légal

E-mail :

Tél. portable :

Adresse de Correspondance : Numéro et libellé de la voie :

Code Postal : Ville : Pays :

Adresse fiscale si différente : Oui Non Numéro et libellé de la voie :

Code Postal : Ville : Pays :

Sous réserve des dispositions réglementaires et des statuts, j'accepte que le moyen de communication privilégié soit le courrier électronique.

J'accepte de recevoir ma convocation aux assemblées générales par courrier électronique

Mon projet d'épargne

*Vous ne connaissez pas le démembrement temporaire ? Ce dispositif vous permet de constituer un capital sans en percevoir les revenus durant une période convenue en échange d'un prix de souscription réduit.
Pour en savoir plus, parlez-en avec votre conseiller.*

Pleine-propriété

Prix de la part en pleine propriété : 200 €

Démembrement

Nue-propriété Usufruit

Prix de la part démembrée : €

Durée du démembrement : ans

Pour connaître les clés de répartition, merci de vous référer à la convention de démembrement.

Je donne mandat à Remake pour la recherche de la contrepartie de mon projet d'épargne en démembrement

Nombre de parts en toutes lettres : et en chiffres : €

Montant souscrit en toutes lettres : et en chiffres : €

Mon épargne progressive



Épargnez à votre rythme en souscrivant à l'épargne progressive. Choisissez le montant et la fréquence qui vous convient pour constituer votre patrimoine sur la durée.

Vous pouvez à tout moment modifier le nombre de parts et la fréquence de votre épargne progressive ou la suspendre via votre espace client.

Je souscris à l'épargne progressive : Oui Non

Combien de parts je souhaite investir dans mon épargne progressive :

À quelle fréquence :

- Tous les mois (prélèvement le 25 chaque mois)
 Chaque trimestre (prélèvement les 25 janvier, 25 avril, 25 juillet, 25 octobre)
 Une fois par an (prélèvement les 25 du mois anniversaire de souscription)

Je souhaite réinvestir automatiquement mes revenus distribués* : Oui Non

Pour finaliser mon épargne progressive, je signe le mandat de prélèvement SEPA en annexe.

Modalités de règlement



Pour un traitement optimal de votre dossier de souscription, privilégiez le virement ou le mandat de prélèvement SEPA. L'encaissement des fonds sur le compte de la SCPI est obligatoire pour la validation de votre dossier.

- Mandat de prélèvement SEPA (à signer)
 Virement sur le compte de la SCPI : IBAN : FR76 1882 9754 1607 4634 2764 065 – BIC : CMBRFR2BCME
Merci de respecter la nomenclature suivante « Nom - Prénom du souscripteur - Nom du Cabinet du Conseiller » (avis d'opéré de virement à joindre au dossier de souscription).
 Chèque à l'ordre de Remake Live.
 À crédit pour un montant de € (copie de la demande de prêt à joindre au dossier de souscription).
Etablissement bancaire :
- Nantissement des parts Oui Non

Origine des fonds

Les pièces justificatives d'origines des fonds doivent être obligatoirement fournies si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Investissement unitaire ou cumulé égal ou supérieur à 50 000 € sur une année glissante
 Non résident fiscal en France
 Sans profession
 Fonds en provenance d'une tierce personne
 Personne Politiquement exposée

Nature des fonds propres et pièces à fournir :

- Epargne (relevé de comptes)
 Héritage/Donation (document notarial)
 Vente d'actifs immobiliers (document notarial)
 Vente d'actif(s) mobilier(s) (avis d'opéré)
 Autres (indemnités...) (justificatif)

* disponible pour les souscripteurs détenant un nombre de parts égal ou supérieur à 220 parts, soit 44 000 €.

Déclarations

Je déclare et reconnais : (*lire impérativement les Conditions Générales de souscription de Remake Live*)

- que la note d'information et le DIC PRIIPS m'ont été remis sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF et en avoir pris connaissance ;
- qu'une copie du bulletin de souscription m'a été remise sur un support durable au sens de l'article 314-5 du règlement général de l'AMF ;
- que les parts ne sont pas souscrites au bénéficiaire, direct ou indirect, d'une « U.S. Person » (toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou toute entité/société organisée, enregistrée en vertu de la réglementation américaine) ou en violation de toute réglementation applicable, et ne seront pas cédées, ni transférées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou au bénéficiaire d'une « U.S. Person », conformément aux conditions posées dans la note d'information disponible sur le site internet de la société de gestion. Dans le cas où je deviendrais une U.S. Person, j'en informerais la Société de Gestion immédiatement ;
- être pleinement informé et accepter que la Société de Gestion se réserve le droit de refuser toute souscription en cas de doute sur l'origine des fonds, dans le cadre de son dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- avoir pris connaissance des risques décrits dans la note d'information ;
- avoir pris connaissance des conditions d'émission des parts rappelées ci-après ;
- être informé que la souscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement du montant total, et de l'ensemble des pièces originales requises dans le dossier de souscription sauf interruption de la commercialisation avant son terme initial ;
- avoir pris connaissance des règles relatives aux données personnelles figurant dans les Conditions Générales de souscription de Remake Live ;

- être informé des conditions de rémunération de la Société de Gestion ;
- être informé que la Société de Gestion pourra rétrocéder une partie de la commission de gestion qu'elle aura perçue de Remake Live aux distributeurs au titre des prestations de services fournies aux souscripteurs des parts de Remake Live dans la durée, dans la mesure où ces prestations contribuent à l'amélioration du service rendu aux souscripteurs dans le temps ;
- être informé que le montant correspondant au prix des parts souscrites doit être intégralement libéré lors de la souscription ;
- être informé que les parts souscrites entreront en jouissance en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, le premier jour du quatrième mois suivant la date de la souscription ;
- être informé que la Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts ;
- être informé, que j'ai été catégorisé comme investisseur « non-professionnel » au sens de la Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers (MIF II) ;
- que les informations fournies, notamment dans le « Questionnaire Connaissance Client », en vue d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec mon profil sont exactes et reflètent bien mon profil d'investisseur ;
- que les informations fournies, notamment dans le « Questionnaire Connaissance Client », en vue d'évaluer l'adéquation de l'investissement avec mon profil doivent être fournies à Remake Asset Management, sur sa demande à tout moment et a minima une fois par an, dans le cadre de la souscription programmée ;
- avoir fait, le cas échéant, appel à mes propres conseils juridiques ou fiscaux concernant l'investissement dans Remake Live, et n'avoir pas eu besoin des conseils de la Société de Gestion à cet égard.

Signature(s)

Fait à : le :

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Nom et prénom du souscripteur :

.....

Nom et prénom du co-souscripteur :

.....

Signature(s) :

En cas de co-souscription, le bulletin doit comporter la signature de chaque souscripteur.

Votre conseiller : MeilleureSCPI.com

Code apporteur :

Société :

Nom du conseiller :

Signature du conseiller et/ou cachet du cabinet :

Remake Live

Société civile de placement immobilier à capital variable faisant offre au public au capital social minimum de 760 000 €, au capital social effectif de 760 050 € et au capital maximum statutaire de 20 000 100 €.

Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 910 202 688 ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers sur la note d'information n° 22-01 en date du 08/02/2022.

Siège social : 16 rue Washington, 75008 Paris.

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif dans les conditions fixées aux articles L. 214-114 et suivants du Code monétaire et financier.

Société de gestion : Remake Asset Management, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 893 186 338 et agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le n° GP-202174 en date du 23 novembre 2021.

Conditions générales

Avertissement et facteurs de risque

Un investissement dans des parts de SCPI constitue un placement à long terme. Les parts de SCPI doivent être souscrites ou acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine. Il est donc recommandé de conserver vos parts pendant une durée minimum de 10 ans.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principaux risques auxquels s'exposent les investisseurs en souscrivant des titres de SCPI sont les suivants :

- risque en capital : la SCPI n'offre aucune garantie de protection en capital ;
- risque lié à la gestion discrétionnaire reposant sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des immeubles par la Société de Gestion ;
- risques liés à l'endettement contracté par la SCPI pour le financement de certains de ses investissements ;
- risques liés au marché immobilier : risques liés à la conjoncture économique, politique, financière, internationale, nationale et locale, à l'environnement, à la concentration du portefeuille dans un même secteur locatif ou une même région géographique, à l'acquisition d'immeubles en l'état futur d'achèvement ou à la construction et à la réalisation de travaux de toute nature portant sur des actifs immobiliers, à la maîtrise des projets de construction/ rénovation et à la qualité des prestataires et des sous-traitants, à l'évolution des loyers fixes et variables, à la dépendance à l'égard de certains locataires ou à la modification de la réglementation des baux ou des régimes fiscaux locaux, les risques de vacance des actifs immobiliers, les risques réglementaire et fiscal ;
- risque de durabilité lié à un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance d'entreprise, dont la survenance peut avoir un effet négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur de l'investissement ;
- risque de liquidité : la SCPI ne garantit pas la revente des parts ;
- risque lié à l'évolution des sociétés non cotées ;
- risque de change : le risque de change n'est pas systématiquement couvert pour la part des investissements effectués hors de la Zone Euro ;

- risque de taux ;
- risque de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie de marché (pour les actifs financiers) ou des locataires, des promoteurs, des administrateurs de biens et leurs garants (pour les actifs immobiliers) conduisant à un défaut de paiement.

En cas de recours à l'emprunt pour la souscription ou l'acquisition de parts de la SCPI :

- le souscripteur ou l'acquéreur ne doit pas tenir compte uniquement des revenus provenant de la SCPI, compte tenu de leur caractère aléatoire, pour faire face à ses obligations de remboursement ;
- en cas de défaillance dans le cadre du remboursement du prêt consenti, les parts de la SCPI pourraient devoir être vendues à un prix inférieur à leur prix de souscription ou d'acquisition, ce qui pourrait entraîner une perte en capital ;
- en cas de cession des parts de la SCPI à un prix inférieur au prix de souscription ou d'acquisition, l'associé devra compenser la différence éventuelle existant entre le capital restant dû au titre de son emprunt et le montant issu de la cession de ses parts.

Modalités de souscription

Dossier de souscription : le dossier de souscription remis à chaque souscripteur comporte le bulletin de souscription (dont une copie est à conserver par le souscripteur), la Note d'Information visée par l'AMF, les Statuts de la Société, le DIC PRIIPS, le dernier bulletin périodique d'information et le rapport annuel du dernier exercice social.

Prix de souscription : le prix de souscription par part de la SCPI est égal à la valeur nominale de la part, soit cent cinquante (150) euros augmentée d'une prime d'émission de cinquante (50) euros, soit un montant total de deux cent (200) euros. La prime d'émission inclut le montant de la commission de souscription qui est égale à 0% TTC.

La totalité du prix de souscription des parts est intégralement libérée lors de la souscription.

La date d'entrée en jouissance est le 1^{er} jour du 4^{ème} mois suivant la date d'enregistrement de la souscription.

Minimum de souscription : Le minimum de souscription de parts, pour tout nouvel associé, au titre de la première augmentation de capital, est fixé à une (1) part.

Modalités de règlement : le règlement s'effectue lors de la souscription par chèque à l'ordre de Remake Live, par mandat de prélèvement SEPA ou par virement sur le compte bancaire de la SCPI (avis d'opéré du virement à joindre au dossier de souscription) ou, en cas de financement par crédit, lors du versement effectif des fonds correspondants par chèque ou par virement bancaire sur le compte de la SCPI.

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception du règlement et d'un dossier complet de souscription incluant le l'original du présent bulletin de souscription dûment rempli et complété, remis ou adressé, à : Remake - 16 rue Washington, 75008 Paris.

Une copie du bulletin de souscription est à conserver par le souscripteur.

Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité des associés de la SCPI ne peut être mise en cause que si la SCPI a été préalablement et vainement poursuivie. La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est engagée en fonction de sa part dans le capital et est limitée à la fraction dudit capital social qu'il possède.

Modalités de souscription programmée

Conditions de souscription : la souscription programmée n'est pas disponible en démembrement de propriété. Ces versements programmés, selon la fréquence choisie par le souscripteur, s'effectuent par prélèvement sur le compte bancaire du souscripteur sous réserve de la transmission préalable à Remake Asset Management du présent bulletin de souscription accompagné du mandat de prélèvement SEPA. Le bulletin de souscription programmée doit être envoyé au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de prélèvement fixée le 25 de chaque mois pour un débit du compte du souscripteur le mois considéré. À défaut le 1^{er} prélèvement sera opéré le mois suivant.

Toute demande de modification des conditions de la souscription programmée entraînera la signature d'un nouveau bulletin de souscription programmée.

Durée du bulletin de souscription : le bulletin de souscription programmée est valable pour une durée illimitée. Il est résiliable sur simple demande du souscripteur sans délai et sans frais par envoi d'un courrier recommandé à Remake Asset Management.

Remake Asset Management pourra également résilier ou suspendre le bulletin de souscription programmée, sans délai, en cas de : fraude, demande de toute autorité ou administration, atteinte du capital statutaire plafond par la SCPI, refus par l'associé de transmission du questionnaire de connaissance client ou de justificatif d'origine des fonds ou toute autre demande portant sur les obligations réglementaires incombant à Remake Asset Management, d'associé devenant une « US person » au sens de la réglementation FATCA, de rejet du prélèvement SEPA.

Le bulletin de souscription programmée sera résilié de plein droit en cas de décès, divorce (si co-souscription), annulation du mandat SEPA.

La résiliation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de signature et du mandat de prélèvement SEPA.

Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier de souscription par Remake Asset Management.

Remake asset management est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, la SCPI Remake Live, Remake Asset Management, leurs prestataires et partenaires pour les seuls besoins de la souscription de parts et de la gestion de la SCPI, ou encore à des fins de prospections commerciales, ainsi qu'à tous organismes tiers habilités par une disposition légale ou réglementaire à en obtenir communication (notamment autorités de contrôle ou de tutelle, organismes publics et autorités judiciaires).

Je reconnais (i) avoir été informé(e) de mes droits d'obtenir à tout moment communication et de disposer d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité sur les informations me concernant, en m'adressant au département dédié par courrier électronique suivant : **client@remake.fr** ou par courrier postal à l'adresse suivante : **Remake Asset Management, 16 rue Washington, 75008 Paris** à l'attention du responsable du traitement des données personnelles.

Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de Remake Asset Management et disponibles sur le site **remake.fr**.

Informations

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion Remake Asset Management, **client@remake.fr**.

Mandat de prélèvement SEPA (à compléter si règlement par prélèvement)

Mandat de prélèvement ponctuel pour règlement de la souscription initiale

Titulaire du compte :

IBAN : BIC :

Etablissement bancaire :

Créancier : Remake Live - 16, rue Washington - 75008 Paris

ICS : FR65ZZZ886681

Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon de ma souscription. Je m'engage à informer Remake Live de toute modification concernant les informations contenues dans

ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.

Mandat de prélèvements récurrents pour règlement de la souscription programmée

Titulaire du compte :

IBAN : BIC :

Etablissement bancaire :

Créancier : Remake Live - 16, rue Washington - 75008 Paris

ICS : FR65ZZZ886681

Date et signature(s) du(des) souscripteur(s)

Nous vous informons que le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat et en choisissant les versements réguliers par prélèvement, j'autorise Remake Live, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de mon de ma souscription selon la fréquence retenue dans le bulletin de souscription. Je m'engage à informer Remake Live de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma

domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire. S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande à **souscription@remake.fr**. Dans les conditions prévues par le Code monétaire et financier et la convention de compte conclue avec votre établissement bancaire, vous disposez d'un délai de 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour contester un prélèvement sur votre compte et obtenir le cas échéant le remboursement de celui-ci par votre banque.